

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

RAPPORT D'ACTIVITES 2019



AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

PREAMBULE

Selon l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Locales (C.G.C.T.), le président de chaque établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) est tenu d'adresser au maire de chaque commune membre, et ce avant le 30 septembre de chaque année, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, assorti du compte administratif.

Ce rapport est présenté par le maire au conseil municipal en séance publique ; à cette occasion, les délégués de la commune sont entendus.

Ce même article prévoit, au-delà de la communication de ce rapport d'activités annuel, que les délégués de chaque commune doivent rendre compte, au moins deux fois par an au conseil municipal, de l'activité de l'E.P.C.I. dans lequel ils siègent.

Ce rapport va retracer l'activité et les actions réalisées en 2019 par la communauté de communes Entre Dore et Allier, il fait donc l'objet d'une communication aux maires des communes de Bort l'Étang, Bulhon, Crevant-Laveine, Culhat, Joze, Lempty, Lezoux, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel, Saint Jean D'Heurs, Seychalles et Vinzelles et, est assorti des Comptes administratifs des budgets 2019.

Domaines de compétence

Au vu de ses statuts, la communauté de communes Entre Dore et Allier a compétence pour intervenir dans les domaines suivants :

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace (SCOT)

Actions de développement économique et promotion du tourisme

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

Compétences optionnelles

Création, aménagement et entretien de la voirie

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Politique du logement et du cadre de vie

Création et gestion des Maisons de services aux publics

Eau

Compétences facultatives

Assainissement non Collectif

Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Prise en charge des dépenses de transports

Mise en œuvre de la politique de pays

Actions en faveur de l'insertion notamment dans le cadre d'une adhésion à la mission locale

Services supports et autres services

Finances

Ressources humaines

Communication

Autorisation du droit du sol (ADS)



AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Elu référent : Jean-Philippe AUSSET, vice-président délégué à l'urbanisme

Moyens humains

1 chargé de mission urbanisme (0.1 ETP)

En 2014, les Communautés de communes Entre Allier et Bois Noirs, Entre Dore et Allier, Thiers Communauté, la Montagne Thiernoise, Pays de Courpière, la Communauté de communes du Pays d'Olliergues, la Communauté de communes du Pays de Cunhat, du Pays d'Ambert, Haut-Livradois, Livradois Porte d'Auvergne, Vallée de l'Ance et Pays d'Arlanc ont décidé d'élaborer un Schéma de Cohérente Territorial (SCoT) en déléguant cette compétence au PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS FOREZ (PNRLF). Le PNRLF a mandaté un bureau d'études pour l'élaboration du SCoT de ces territoires aujourd'hui rassemblés dans les communautés de communes de Thiers Dore et Montagne, Ambert Livradois-Forez et Entre Dore et Allier. En 2018, le PNRLF a validé le projet d'aménagement et de développement (PADD) puis le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) décliné par territoires. Le SCoT a été arrêté le 21 janvier 2019, avec le recueil des avis des personnes publiques associées de février à mai, pour se poursuivre sur l'enquête publique. Le SCoT a été modifié entre septembre et novembre pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport du commissaire.

L'objectif est d'approuver le SCoT pour début Janvier 2020.

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

C'est un document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d'un territoire à une échelle de 15, 20 ans. Son rôle est d'assurer la cohérence entre de nombreuses politiques publiques et de servir de cadre de référence aux documents d'urbanisme sectoriels (par exemple : le Plan local de l'habitat ou le Plan de déplacement urbain...) et locaux (Plan local d'urbanisme, Carte communale, grandes opérations foncières d'aménagement...). Ainsi, il va définir une armature territoriale pour les 20 prochaines années et la mettre en cohérence avec les dynamiques démographiques en matière de :

- politique du logement et de l'habitat ;
- politique des grandes équipements ;
- politique des transports ;
- développement économique et commercial ;
- mise en valeur et protection des paysages ;
- protection de espaces naturels ;

Dans ce cadre, le SCoT a vocation à être un document intégrateur de l'ensemble des schémas et plans applicables sur notre territoire. En effet, le SCoT doit être en conformité avec les documents qui lui sont supérieurs (Schémas régionaux...) et les documents qui lui sont inférieurs dans la hiérarchie des normes se doivent d'être compatibles avec lui.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Elu référent : Daniel DUVERT, vice-président délégué à l'économie

Moyens humains

1 chargée de mission économie (1 ETP)

CHIFFRES CLES 2019

Foncier économique : 4 ZA, 38 entreprises, 950 salariés

9 réunions de la commission Economie

7 groupes de travail Elus / Commerces CCEDA

ACTIONS

Aménagement, gestion, entretien d'un parc d'activités à gestion environnementale de 53 ha – Commercialisation du foncier disponible

Aménagement, gestion, entretien et requalification de 3 ZA (ZI Les Hautes à Lezoux, ZI Hautes Technologies à Peschadoires, ZA Le Bournat à Orléat)

Gestion du Pôle Commercial de proximité situé sur la commune de Crevant-Laveine

Accompagnement des entreprises et des porteurs de projets, participation au réseau Entreprendre en Livradois-Forez en lien avec le PNR Livradois-Forez

Politique locale du Commerce : Mise en place d'un programme de soutien à l'économie de proximité (aide financière, outils de communication, évènementiel)

Participation à des actions collectives de promotion économique du bassin Thiernois : Journées Portes Ouvertes Entreprises et Territoire d'industrie.

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier mène une politique de développement active visant à accueillir de nouvelles entreprises, créatrices d'emploi sur le territoire, grâce à une offre foncière et immobilière qualitative.

1. Aménagement, gestion, entretien et commercialisation du Parc d'Activités Entre Dore et Allier

L'année 2019 a été marquée par l'organisation des 10 ans du Parc d'Activités Entre Dore et Allier. L'évènement s'est déroulé le 19 septembre 2019 en présence de nombreuses personnalités politiques, des entreprises du PAI et des partenaires institutionnels. Cette opération a permis à la CCEDA de valoriser plus spécifiquement les projets d'investissements portés par les sociétés JPC Créations et Safetool sur le Parc d'Activités (Cession de 2.2 ha actée en juin 2019), par la société POSYTEC (Implantation de l'usine de production de matériaux pour maison passive et éco-positive) mais également la CCI du Puy-de-Dôme avec la construction d'un second bâtiment dédié à l'accueil d'entreprises.

En 2019, la CCEDA a également délibéré pour la cession de terrain complémentaire à l'entreprise Pierre Cotte (228 m²) et à GR-Supervision (291 m²).

2- Aménagement, gestion, entretien et requalification des ZA les Hautes, Le Bournat et Hautes Technologies

Rencontre collective avec les entreprises des 3 ZA en septembre et en octobre 2019 de manière à présenter aux entreprises de chaque ZA le projet de requalification des espaces publics sur les ZA.

Le projet a été approuvé par les élus le 27 juin 2019 par délibération pour un montant de 772000€ HT (nota : 75% de l'enveloppe est à consacrer aux travaux sur la ZI les Hautes à Lezoux)

3 – Gestion du pôle commercial de proximité situé sur la commune de Crevant-Laveine

Gestion des affaires courantes (travaux et relations avec les locataires).

Signature du nouveau bail commercial avec la SARL O'Brin de Folie le 23 octobre 2019 pour 9 années supplémentaires.

4 – Accompagnement des entreprises et des porteurs de projets

Poursuite des newsletter Entreprises et Commerces sur l'année 2019, 4 nouvelles lettres ont été diffusées. Accessible à partir du site internet de la CCEDA, les newsletters permettent de créer du lien entre entreprises / entre commerces et de faire partager l'actualité des entreprises et des commerces installés sur la CCEDA. Retrouver les newsletter, <http://www.ccdoreallier.fr/attractivite-economique/newsletters-eco/>.

En 2019, le service Economie a rencontré :

- 14 entreprises dont certaines à plusieurs entreprises (ACA, JPC Créations, GR-Supervision, Alara Dépollution, Martin Automobiles, TCP, etc).
- 20 Porteurs de projets (aide à la recherche de terrains, de locaux, mise en réseau avec les co-financeurs du projet et les structures d'accompagnement à la création d'entreprise)
- + 70 commerçants dans le cadre de la mise en œuvre du volet politique locale du Commerce avec la participation à la Journée Nationale du Commerce de Proximité le 12 octobre 2019 et la construction de l'évènement de soutien au commerce de proximité « Week-End Exquis »

5 – Politique locale du commerce : Mise en œuvre d'une stratégie de redynamisation du commerce de proximité à l'échelle de la CCEDA

Enjeu : Participer au maintien de l'attractivité des centres-bourgs, accompagner la résidentialisation du territoire en proposant des services et en garantissant le maintien d'une offre commerciale de proximité pour les habitants.

115 commerces de proximité en 2019 (commerces avec une surface de vente inférieure à 300 m²), dont la moitié se situe sur la ville-centre Lezoux.

L'année 2019 a été marquée par le renforcement des actions de soutien aux commerces de proximité, avec notamment l'approbation d'une feuille de route « Politique locale du Commerce 2019 » par délibération en mars 2019. Elle traduit l'engagement des élus de la CCEDA en matière de soutien aux commerces de proximité.

Le soutien de la CCEDA à l'économie de proximité c'est :

✓ Une subvention d'investissement à destination des TPE avec point de vente en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes et le PNR Livradois-Forez pour les centralités de Joze, Lezoux, Orléat et Peschadoires. Une enveloppe de 30000€ a été inscrite au budget 2019 de la CCEDA.

✓ Un programme de marketing collectif qui permet d'assurer une meilleure visibilité de l'offre commerciale et artisanale de proximité

- la réalisation de la plate-forme web Commerces commerces.ccdoreallier.fr pour un montant de 7500€ HT, la plate-forme permet de promouvoir chaque commerce, via une fiche d'identité numérique, informe les habitants sur les animations en cours, relaie la « démarche soutenons nos commerces » et comprend un volet « Consommer responsable » <https://commerces.ccdoreallier.fr/>
- la publication des newsletter trimestrielles « Commerces », <http://www.ccdoreallier.fr/attractivite-economique/newsletters-eco/>
- la réalisation annuelle de 14 reportages photographiques de commerces, avec la possibilité pour les commerçants de récupérer leurs photos par l'établissement d'une convention de partage des droits d'utilisation des photos. Lors de la publication du magazine d'info de la CCEDA (2 éditions par an), 7 portraits de commerçants sont publiés.

le recensement trimestriel des animations commerciales proposées par les commerçants et leur diffusion à raison de deux publications mensuelles « Appui aux commerces » sur la page Facebook de la CCEDA

- Remise d'un kit Noël aux commerçants à l'occasion des fêtes de fin d'année (sapin, calendrier « Soutenons nos Commerces » et cette année sac cabas)
- La mise en œuvre d'un évènementiel dédié à la promotion du commerce, de l'artisanat et des producteurs locaux à l'occasion de la Journée Nationale du Commerce de Proximité, l'évènement s'est déroulé les 13 et 14 octobre 2019

Chiffres clés de l'évènement Week-end Exquis 2019 :

63 Commerces, artisans avec point de vente et producteurs locaux ont participé à la seconde JNCP organisée sur le territoire de la CCEDA, soit la moitié des commerces de proximité de la CCEDA.

Deux jours de convivialité où les valeurs du commerce de proximité ont été promues (utilité, partage, convivialité, créateur de lien social avec les habitants).

1200 personnes accueillies à la médiathèque Entre Dore et Allier sur la journée du samedi 12 octobre 2019

100 participants aux animations organisées le samedi 12 octobre 2019

54 visiteurs ont pu découvrir in situ deux exploitations agricoles (maraîchage et élevage de vaches laitières, production de lait et de fromages)

609 visiteurs ont participé au marché du dimanche 13 octobre 2019

18 exposants dans des domaines très variés ont participé au marché du 13 octobre 2019 (2 artisans potiers, 5 producteurs locaux, 11 commerçants)

5 commerces ont choisi d'ouvrir leur boutique le dimanche à Lezoux

Suite à l'organisation de la JNCP sur le territoire de la CCEDA le 13 octobre 2019, la CCEDA a participé au concours du « Label National Commerce de Proximité dans la ville » en décembre 2019, elle a été lauréate de la catégorie « Trophées des EPCI ».



GEMAPI

Elu référent : Michel MAZEYRAT, vice président délégué à l'assainissement non collectif

Moyens humains

1 chargé de mission urbanisme (0.1 ETP)

La compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations a été transférée aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2018. Ainsi, il convient de veiller à l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues.

Sur le territoire de la CCEDA, il s'agit de gérer :

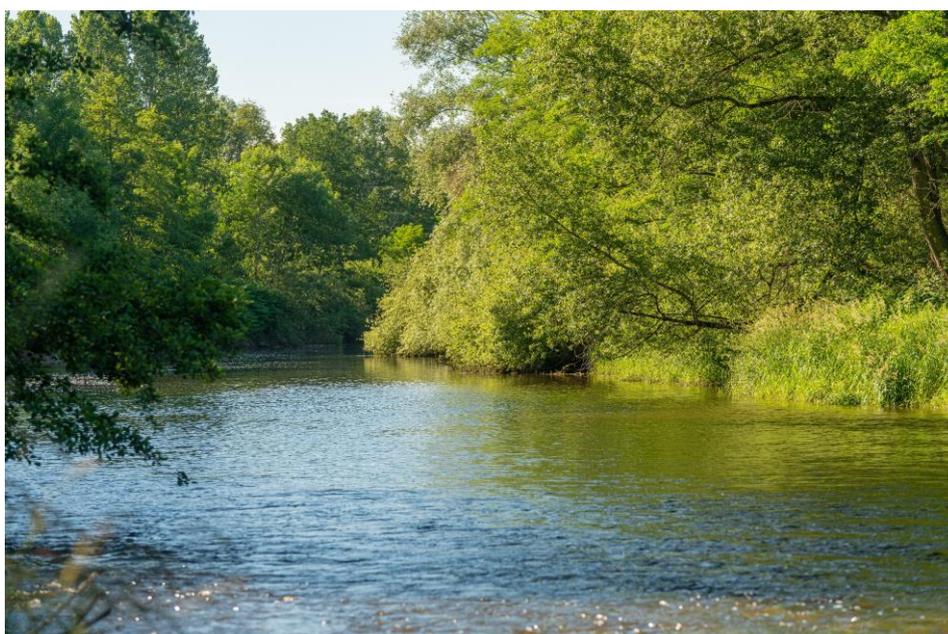
- Le bassin versant de la Dore (affluent de l'Allier)
- Le bassin versant de l'Allier
- Le bassin versant du Litroux (affluent de l'Allier)

Concernant le bassin versant de la Dore, la compétence a été déléguée au PNRLF qui a élaboré en 2019 un contrat territorial regroupant les contrats territoriaux de la Dore Aval et de la Dore moyenne.

Concernant le bassin versant du Litroux, une réflexion est lancée avec la communauté de communes de Billom Communauté afin d'élaborer un contrat territorial Litroux-Jauron début 2020 avec l'embauche d'un technicien de rivière.

Qu'est-ce qu'un contrat territorial : Un contrat territorial (ex contrat de rivière) est un outil multithématique qui a pour objectifs la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et du fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques associés. Soutenu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, il permet de mobiliser des financements et des partenaires techniques pour la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur des milieux aquatiques. Il comporte deux phases :

- Une phase d'élaboration durant laquelle on effectue l'état des lieux, les études complémentaires, la définition des enjeux et la rédaction du programme d'actions (2 ans maxi)
- Une phase de contractualisation pour la mise en œuvre des actions du contrat (2 fois 3 ans maxi).



DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Elu référent : Monique FERRIER, vice-présidente déléguée à la communication et au tourisme

Moyens humains

1 chargée de mission (25% ETP)

Présentation du territoire touristique

Située au portes du parc naturel régional du Livradois-Forez et de la couronne clermontoise, entre les rivières Dore et Allier, la communauté de communes se caractérise par la présence de chemins de randonnée balisés, accessibles à tous et en toutes saisons, permettant de découvrir le patrimoine naturel constitué par la forte présence de l'eau, des forêts alluviales dont celles de Creux Béreau, inscrites en Espace naturel Sensible par le Conseil départemental ou celles de l'île de Pont Astier, les dunes des Girauds-Faures à Orléat, site Natura 2000, le puy de Courcourt avec en son sommet une tour et des tables d'orientation ... Le patrimoine et petit patrimoine bâti est ainsi également très présent sur les 14 communes (églises remarquables, lanterne des morts à Culhat, fours, patrimoine religieux...).

De nombreuses activités culturelles sont proposées : visite du musée départemental de la Céramique qui plonge dans l'époque gallo-romaine ou encore du château de Ravel, présence de 5 ateliers de potiers et autres savoir-faire artistiques (coutellerie...), gastronomie (restaurants, visite de ferme, marchés...).

Des activités de loisirs et de plein air sont proposées par (acrobranche, paint ball, karting, écurie western...).

On compte également une offre variée et de qualité en hôtellerie, meublés de tourisme, chambres d'hôtes ou encore en hôtellerie de plein air.

70 prestataires touristiques ont une activité sur la communauté de communes.

Gestion des missions d'accueil et de promotion touristique par La Maison du tourisme du Livradois-Forez

La Communauté de communes adhère à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez, office de Tourisme Intercommunautaire (OTI). Le siège de cette structure se trouve à la Maison du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.

Elle compte parmi ses missions :

- *l'accueil et l'information* : gestion de 9 bureaux d'information et offices de tourisme dont un à Lezoux.

Celui-ci est mis à disposition par la communauté de communes et accueille des animations. En juillet et août 2019, 325 visiteurs se sont rendus au bureau d'information.

En 2019 les expositions suivantes y ont été accueillies :

- > « Des affiches pour un festival », au printemps, exposition réalisée par les enfants du territoire dans le cadre scolaire avec Ciné Parc,
- > Créd'eau, pendant la saison estivale, exposition qui questionnait à la fois sur la gestion et les usages de l'eau, en France et dans le monde ,

- > « Abeilles – nos amies de toujours », à l'automne dans le cadre de la manifestation « week end exquis » organisées par la communauté de communes. A cette occasion des ateliers autour de la dégustation de miel local ont été proposés
- > « Voyage autour du goût », en fin d'année, dernier rendez-vous pour interroger sur les saveurs et retracer l'origine des aliments.

D'autre part, la maison du tourisme organise des visites de villes effectuées par ses guides-conférenciers. En 2019, elle se sont déroulées à Moissat (« à l'origine d'un prieuré ») et à Lezoux (*Lezoux gallo-romain, sur les traces des potiers de l'antiquité*).

- *la promotion et commercialisation de produits touristiques*, parmi lesquels 4 produits sur la communauté de communes, tel que « Voix de potiers », journée comprenant la visite guidée du musée départemental de la céramique, un repas dans un restaurant local et visite guidée-démonstration dans les ateliers des potiers de Lezoux. En 2019, 6 groupes ont été reçus sur le territoire, soit 208 personnes.
- *les relations avec les prestataires d'activités liées au tourisme* (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités de loisirs...)
- *l'observation touristique* (fréquentation, comportements et attentes des clientèles...)
- *le développement de la randonnée*, qui comprend la publication d'un guide de randonnée spécifique à la communauté de communes (« Randonnées Entre Dore et Allier) et le suivi de l'entretien en collaboration avec l'association Randonnée En Livradois-Forez
- en 2019, l'adoption d'un *nouveau code de marque* pour valoriser la promotion de la destination.

En 2019, la CCEDA a versé à la Maison du tourisme une subvention de 66364€.

Des projets de développement touristiques en cours

GR89® – Chemin de Montaigne

Il existe un chemin de Montaigne homologué GR (Grande Randonnée), qui part du pays d'Astrée, à Brussieu dans le 69, et arrive à Thiers. Le but de ce cheminement est de faire revivre le voyage du philosophe Montaigne au 16^e siècle dans le Forez et de le matérialiser sous forme de pupitres explicatifs autour du patrimoine. Dans le Puy - de - Dôme, La communauté de communes Entre Dore et Allier, de même que les EPCI Thiers Dore et Montagne, Billom Communauté et Clermont Auvergne Métropole, sont concernés par un projet de prolongement de ce chemin, dont le tracé a été proposé par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Puy-de-Dôme (CDRP63). Sur Entre Dore et Allier, 5 communes sont traversées par le chemin de Montaigne, Peschadoires, Saint Jean d'Heurs, Lezoux, Moissat et Seychalles (26,5 km).

La voie verte Via Allier

L'itinéraire qui longe le Val d'Allier en Auvergne-Rhône-Alpes, dénommé V70 dans le schéma national des véloroutes et voies vertes, a été identifié comme un projet structurant du territoire régional.

Dans le Puy de Dôme plus précisément, une convention-cadre portant sur la réalisation d'une voie verte le long de l'Allier a donc été signée en 2019 par l'ensemble de 11 structures parties-prenantes : Région, Département, PETR du Grand Clermont, 8 EPCI, dont la communauté de communes Entre Dore et Allier.

En effet, sur le secteur nord du département (de Pont-du-Château jusqu'au département de l'Allier), la CCEDA est concernée par le passage de la voie verte, en rive gauche, donc passant par Joze.

La convention présente les objectifs majeurs du partenariat, à savoir la mise en place progressive de la totalité de l'itinéraire sous forme de voie verte entre 2019 et 2023, l'accompagnement de développement de cette infrastructure pour une mise en tourisme opérationnelle, la participation collective à la construction d'un produit touristique dépassant l'échelle départementale et s'inscrivant dans une itinérance globale.

Au sein de la communauté de communes, 3 représentants ont été désignés pour suivre le projet (Monique Ferrier, Daniel Peynon et Didier Matras).

La Collecte de la taxe de séjour

Depuis 2018, la taxe de séjour n'est perçue qu'une fois par an pour un règlement à effectuer au plus tard le 20 janvier de l'année suivante.

D'autre part, dans le cadre des dispositions introduites par la loi de finances rectificative pour 2017, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2019, le conseil communautaire a validé de nouvelles dispositions relatives aux hébergements non classés et aux plateformes Internet. En ce qui concerne les hébergements en attente de classement ou sans classement (à l'exception de l'hôtellerie de plein air), ceux-ci font désormais l'objet d'un tarif proportionnel au prix des nuitées. Sur le territoire Entre Dore et Allier, à partir du 1^{er} janvier 2019, est appliqué par personne et par nuitée un tarif de 2% du coût par personne de la nuitée. D'autre part, la collecte de la taxe de séjour au réel par les plateformes Internet qui servent d'intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnalisés est généralisée. Les plateformes reversent la taxe de séjour à la collectivité.

Le montant de la taxe de séjour collectée en 2019 sur la CCEDA est de 6135€.

Tourisme et communication

La carte touristique réalisée par la communauté de communes a été réactualisée en 2019.

La majorité des supports de communication touristiques sont réalisés à l'échelle de la Maison du tourisme (supports papier tels que le magazine vacances et loisirs, les guides de festivités et animations, les balades visites accompagnées Nature et Patrimoine, les brochures à destination des groupes, le site Internet vacances-livradois.fr, les réseaux sociaux).



AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Elu référent : René FAVY, délégué communautaire

Moyens humains : prestation de services à SG2A L'Hacienda

1 régisseur de la Société SG2A L'Hacienda pour la gestion présent 16 heures hebdomadaire

1 ouvrier polyvalent d'entretien et de maintenance de la société SERCOL

L'aire d'accueil des gens du voyage située à Lezoux, au lieu-dit Les Vergnières est une compétence obligatoire de la communauté de communes exercée depuis 2008. Elle a été exercée en régie directe jusqu'en 2010. Depuis, elle fait appel à un prestataire privé afin de gérer et d'entretenir l'aire. Depuis cette date, c'est la société SG2A L'Hacienda qui gère l'aire, et la société SERCOL (sous-traitant) qui l'entretient. Un nouvel appel d'offre a eu lieu en 2018, la mission a été renouvelée pour 2019-2020 et 2021 avec la société SG2A L'Hacienda et SERCOL pour un montant annuel de 45 243.55€ TTC.

L'aire compte **7 emplacements** dont **un emplacement pour personne à mobilité réduite**.

Le **taux d'occupation** est de **53.45%** et ce qui représente **2815 nuitées** en 2019. 22.73% des familles reste au-delà de 46 jours.

La collectivité, pour financer la gestion et l'entretien de l'aire, bénéficie de l'ALT (Aide au Logement Temporaire) dont le montant versé s'élève en 2019 à 17 947.30€ (-2423.20€ trop perçu de 2018).

Le budget de fonctionnement 2019 réalisé de l'aire s'élève à 59027.43€ en dépenses (gestion, entretien, eau, électricité, petits travaux, adhésion à l'AGSGV63 ...) et à 24562.24€ en recettes (ALT, versements des familles pour l'achat de fluides, droits de place et cautions).

Faits marquants en 2019

En début d'année, l'agent d'entretien a été agressé physiquement par 2 résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage. La victime a été en arrêt maladie suite à cette agression. Une plainte a été déposée. Les mis en cause ont été jugés et condamnés notamment à une interdiction de séjour à Lezoux d'une durée de 3 ans. Depuis, il n'y a pas eu d'autres incidents survenus sur l'aire.

A noter aussi 2 branchements électriques illicites, dont un qui a fait l'objet d'une plainte à la gendarmerie de Lezoux.

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Elu référent : pas d' élu

Moyens humains

1 directrice générale des services (0.3 ETP)

Suite au transfert de la compétence voirie en 2001, seules la voie romaine (de Lezoux à Peschadoires) et la voirie d'accès au château de Ravel ont été définies d'intérêt communautaire.

L'entretien courant de ces voiries (déneigement de la voie y compris le salage des chaussées et entretien et débroussaillage des accotements) est réalisé par les services municipaux des communes de Saint Jean D'Heurs et de Peschadoires pour la voie romaine ; par ceux de la commune de Ravel pour la voirie d'accès au château. Ces travaux sont réalisés sous couvert de conventions d'entretien signées entre la communauté de communes Entre Dore et Allier et les communes concernées qui prévoient une contrepartie financière.

Les travaux lourds d'investissement sont pris en charge directement par la communauté de communes Entre Dore et Allier avec une réalisation des travaux par des prestataires de services spécialisés dans la réfection de voirie / chemins forestiers.

En 2019, il n'y a pas eu de travaux réalisés hormis l'entretien courant.

EQUIPEMENTS CULTURELS ET POLITIQUE CULTURELLE

Elu référent : Marie-France MARMY, vice-présidente déléguée à la culture et à la médiathèque

Moyens humains

1 directeur (1 ETP)

7 agents (7 ETP)

**MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE ET RESEAU DES MEDIATHEQUES
ENTRE DORE ET ALLIER****Organisation**

Le réseau des Médiathèques entre Dore et Allier réunit une Médiathèque Intercommunale située à Lezoux et treize Points-Médiathèques, un dans chaque commune de la collectivité. Construit autour de la Médiathèque entre Dore et Allier, qui a ouvert ses portes au public le 8 juin 2017, ce réseau permet une irrigation de l'ensemble du territoire intercommunal en matière d'offre de lecture et d'animation culturelle en direction de tous les publics.

Marie-France MARMY est l'élue référente, Vice-présidente, en charge de la commission culture et Médiathèque entre Dore et Allier. Le Service lecture Publique est composé, depuis le février 2019, de neuf agents à plein temps et d'un agent contractuel à 80% installés dans les bureaux de la Médiathèque.

65 bénévoles assurent la gestion et l'accueil du public dans les treize Points-Médiathèques du réseau et participent activement à la dynamique lecture du territoire. Les bénévoles interviennent, dans la gestion des Points-Médiathèques et aussi dans de nombreux chantiers et projets : Equipement des documents, aide et participation à l'action culturelle, accueil des classes sur le réseau, « Brigade de remplacement » pour assurer les permanences sur le réseau....

La Médiathèque est ouverte 33 heures par semaine auxquelles il convient d'ajouter une ouverture de 3 heures le 1^{er} dimanche de chaque mois. Des rencontres « Dans les murs » ou « Hors les murs » avec les scolaires, les EHPAD, les groupes de l'ADAPEI et les acteurs de la petite enfance se déroulent hebdomadairement. Six heures par semaine, environ, d'actions culturelles à la Médiathèque ou sur le réseau intercommunal s'ajoutent aux ouvertures. Les amplitudes d'ouverture des Points-Médiathèques du réseau varient selon les communes. Certains ouvrent une heure par semaine, d'autres sont ouverts aux horaires du secrétariat de mairie ou de l'agence postale offrant ainsi une plage plus importante pour accueillir le public.

La carte des Médiathèques entre Dore et Allier, gratuite, permet l'emprunt de 10 documents pour 28 jours. Cette carte propose aux usagers d'emprunter dans chacune des médiathèques du réseau et de rendre les documents dans la médiathèque de leur choix.

La Médiathèque Intercommunale accueille depuis le mois d'octobre 2017, les permanences de la Circonscription d'action médico-sociale - Consultations et Permanence PMI-assistante-sociale et conseillères - à raison de 8 heures par semaine en moyenne et les permanences de la Mission Locale - à raison de 17 heures par semaine. Les deux bureaux du hall ainsi que l'Atelier sont mis à disposition de ces deux structures.

Des Chiffres clefs**1- Usages et fréquentations**

La fréquentation du réseau des Médiathèques était de 3.81% à l'amorce du lancement du projet de construction de l'équipement central. Au 8 juin 2017, 660 usagers étaient référencés au sein du réseau. **Au 31 décembre 2019, 8 855 personnes-adultes-enfants-classes-assistantes maternelles-**

~~associations sont inscrites.~~ 31% de la population de la Communauté de Communes sont inscrits au réseau des Médiathèques.

Depuis 2018, confirmée en 2019, une moyenne hebdomadaire d'environ 2 500 entrées est comptabilisée grâce aux portiques de l'entrée de la Médiathèque Intercommunale. Il convient d'ajouter les fréquentations des treize Points-Médiathèques du réseau.

L'espace Multimédia propose 11 ordinateurs en accès libre. 10 885 sessions de 30 minutes ont été enregistrées soit une moyenne de 42 sessions par jour. Le Cube, espace dédié aux jeux vidéo, a accueilli 1 785 sessions de 45 minutes.

Suite à la dématérialisation des supports administratifs et à l'illectronisme d'une partie de la population, les postes informatiques sont régulièrement utilisés par les habitants et 143 aides et conseils ont été apportés par les agents (démarches ANTS, démarches administratives diverses (CAF, Pôle emploi...)).

2- Collections

Les usagers bénéficient de plus de 54 000 références soit environ 2.8 documents par habitants. Ils peuvent emprunter ou simplement consulter des revues, des livres documentaires, des romans, des jeux de société, des jeux vidéo, des DVD cinéma, des CD musique, des vinyles, des partitions, des albums jeunesse, des Bandes dessinées, des Mangas, des livres CD-lus et des livres en langue originale. Les usagers peuvent également emprunter des liseuses et de consoles de jeux vidéo. Un système de navette documentaire permet la circulation des documents d'un point à un autre répondant ainsi aux souhaits de pouvoir disposer de n'importe quel document dans n'importe quelle médiathèque du territoire selon la demande de l'utilisateur. Les usagers ont également accès à la Médiathèque numérique - Musique-Cinéma-Auto formation-Livre numérique - service proposé par le Département du Puy-de-Dôme.

En 2019, une moyenne mensuelle de 15 625 prêts de documents est comptabilisée sur le réseau entre Dore et Allier pour un total annuel de 187 495 prêts.

3- Action Culturelle :

Le programme d'action culturelle s'articule autour de rendez-vous « récurrents » - ateliers multimédias - Les ateliers de la Fabrique - l'instant jeux - Bébé bouquine - Ciné surprise - Histoires à cueillir - etc. et une « Collection », construite sur une période de 6 mois, autour d'une thématique choisie. **497 créneaux d'animation ont été proposés (jeunesse, littérature, multimédias, numériques, musiques, cinéma...) dont 146 dédiés à l'accueil des collectivités. 8 232 personnes (4 226 enfants et 4 006 adultes) ont participé aux animations proposées représentant 42% de la population intercommunale.** La Médiathèque entre Dore et Allier a travaillé en partenariat avec : 80 classes des écoles, 4 crèches, 2 Relais d'Assistantes Maternelles, 5 groupes de l'IME de Chaudier, 4 EHPAD et de nombreuses associations.

La Médiathèque se construit comme lieu de ressources, d'échange, de créativité et de partage où chaque habitant peut devenir acteur en y apportant sa contribution, c'est la « Médiathèque dont vous êtes le héros » qui invite les habitants à faire découvrir et partager une passion, un savoir-faire, des compétences ou bien des objets à transmettre. Après « Tricotons la ville », « Aux fils des histoires », la construction d'une grainothèque, de bacs potagers et d'un hôtel à insectes en 2018, la fabrication d'objets écologiques à travers le chantier « les Energ'étiques » a débuté en septembre 2019.

4- Données budgétaires

60 594€ ont été consacrés à l'acquisition et l'équipement des documents représentant environ 3 500 documents.

25 000€, auxquels il convient d'ajouter l'achat des fournitures, sont consacrés à la saison culturelle.

5- Accueil et visites

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

En 2019, 15 groupes ont été accueillis à la Médiathèque entre Dore et Allier composés d'élus, de bibliothécaires et d'agents de collectivités.



SEANCES DE CINEMA

Dans le cadre de sa réflexion sur la politique culturelle et jeunesse de son territoire et suite à l'ouverture de la médiathèque, la communauté de communes a engagé depuis 2018 une démarche partenariale avec le syndicat intercommunal Ciné Parc pour mettre en place une offre cinématographique dans trois lieux de projection : médiathèque Entre Dore et Allier à Lezoux, salles polyvalentes de Bort l'Étang et de Saint Jean d'Heurs.

Une première convention a été mise en place entre la communauté de communes et Ciné Parc à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 août 2019 puis renouvelée pour 2019/2020.

Celle-ci correspond à la prise en charge de la part des séances scolaires, jeune public et spéciales de Bort l'Étang et de Saint Jean d'Heurs ainsi que d'actions menées conjointement à et avec la médiathèque Entre Dore et Allier (séances scolaires supplémentaires, séances spéciales et séances jeune public identifiées « mon P'tit Ciné »).

Il a donc été proposé pour cette convention un coût maximal de 13 828.22€. 7708.11€ ont été consommés.

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

EQUIPEMENTS SPORTIFS – TENNIS COUVERTS DE LEZOUX

Elu référent : pas d' élu

Moyens humains

1 directrice générale des services (0.3 ETP)

Dans le cadre du programme de travaux de remise aux normes des terrains de tennis couverts de Lezoux, ont été réalisés :

- L'extension du palier d'accès entre les courts en terre battue et le club house permettant aux adhérents de se déchausser, réalisée par l'entreprise CHASSAING pour un montant de 6000 €
- Des travaux de relamping (changement de l'éclairage des courts). En effet, les rampes d'éclairages ont été remplacées par des projecteurs à LED, par les entreprises WALDMANN et SAIE pour un montant de€

Une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée au titre de la ligne « terrains de sports »

- Le changement des fenêtres avec une vitrerie toute hauteur entre le club house et les courts de manière à permettre au public d'assister aux matchs, par l'entreprise FERMETURE DE LA DORE pour un montant de 3000 €
- La fermeture de la mezzanine du club house permettant d'isoler le bureau du 1^{er} étage thermiquement et phoniquement, par l'entreprise CHASSAING pour un montant de 5000 €



POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Elu référent : Jean-Philippe AUSSET, vice président délégué à l'urbanisme

Moyens humains

1 chargé de mission urbanisme (0.1 ETP)

La loi du 11 février 2005 pour « l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », a voulu associer les personnes en situation de handicap à la vie de la cité dans le cadre d'une Commission « Accessibilité ». Ainsi, à ce titre La CCEDA gère la Commission Intercommunale d'accessibilité qui se réunit une fois par an avec les Maires des communes membres.

Les missions de la Commission Intercommunale sont les suivantes :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire ;
- faire toutes propositions les utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au conseil communautaire est transmis au Représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

En matière d'HABITAT :

Le PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) de la CCEDA.

Issu de l'expérimentation locale, le PLH a été introduit dans la législation, par la [loi du 7 janvier 1983 « relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État »](#), pour permettre aux communes de fixer de manière prévisionnelle pour 5 ans leurs priorités en matière d'habitat et de prendre l'initiative de leur mise en œuvre.

La « loi d'orientation pour la ville » (LOV) du 13 juillet 1991 a fait du PLH un instrument prospectif de cohérence incité. Doté d'une procédure, il devient l'instrument privilégié de la mise en œuvre des principes de mixité et de diversité de l'habitat qu'elle introduit dans l'urbanisme et de réponse à une obligation d'un quota de 20% de logement sociaux qu'elle impose à certaines communes. Il doit être assorti d'un programme d'actions immobilières et foncières. Elle incite son élaboration à l'échelle intercommunale, en réservant à ce niveau le bénéfice d'une convention de 3 ans renouvelable qui garantit une priorité dans la programmation des aides de l'État.

Ainsi, le PLH élaboré par la CCEDA a été arrêté par l'Etat le 10 octobre 2014. Une partie de son programme d'actions a été mis en œuvre en 2019 par :

- la création d'une aide directe à l'installation des chaudières bois qui a pour but :
 - de promouvoir l'utilisation d'une énergie renouvelable présente à proximité du territoire de la Communauté de communes Entre Dore et Allier : le bois,
 - De participer à l'amélioration de la performance énergétique des logements, en ciblant la mise en place de dispositifs présentant un très bon rendement énergétique et un bon confort d'utilisation.

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

Le règlement d'attribution de l'aide aux chaudières a pour but de définir les conditions de mise en place de cette aide : description des travaux éligibles, public cible, composition des dossiers de demande, modalités d'attribution et de versement de l'aide de 1500 € par dossier.

- La mise en place d'un abondement financier au programme « habiter mieux »

Ce dispositif permet aux ménages modestes d'obtenir des aides de l'Anah et des collectivités, sous réserve de réaliser des travaux d'amélioration énergétique conduisant une diminution de la consommation énergétique d'au moins 25%.

Le territoire de la CCEDA bénéficie du programme mis en place par le Conseil Départemental dans le Puy-de-Dôme, en collaboration avec l'ADIL : leurs conseillers et techniciens accompagnent les particuliers pour monter leurs demandes d'aides et déterminer les travaux les plus efficaces pour réduire leur consommation énergétique.

La mise en place d'un abondement de 500€ à 600€ (selon ressources) par opération permet d'augmenter les chances de réalisation d'un certain nombre de travaux tout en bénéficiant de l'ingénierie déjà mise en place par le Conseil Départemental.

Les GARANTIES D'EMPRUNTS POUR LES BAILLEURS SOCIAUX :

La CCEDA est compétente depuis sa création en matière de politique du logement social d'intérêt communautaire, aussi à ce titre elle garantit les emprunts contractés par les bailleurs sociaux destinés au financement de la construction de logements sociaux neufs sur le territoire des communes membres.

En 2019, aucune opération de construction de logements sociaux n'a été programmé.

Participation à la sécurisation des logements dans la zone du PPRT Titanobel

L'Etat a prescrit la réalisation en 2009 d'un Plan de Prévention des Risques Technologique (PPRT) lié à l'activité de l'entreprise Titanobel sur 4 communes dont Moissat et Ravel pour notre territoire. En 2011 la préfecture a approuvé ce PPRT. A la suite de ce PPRT une convention de financement des mesures de protection a été signée entre le conseil départemental, la région, l'Etat, la société Titanobel et la CCEDA. La CCEDA est tenu de financer la remise aux normes des habitations du faite qu'elle perçoit la contribution économique territoriale de la société Titanobel. La communauté de communes s'est engagée à abonder à hauteur de 10.88% HT du montant des travaux des habitations pour les habitations se situant à Moissat et à 7,55% HT du montant des travaux des habitations pour celle de Glaine-Montaigut. Les diagnostics des habitations seront lancés au premier semestre 2020.

Plateforme territoriale de rénovation énergétique :

Le Conseil Départemental porte une démarche de Schéma Départemental de l'habitat depuis 18 mois. Dans ce cadre, un diagnostic de l'habitat a été réalisé à l'échelle du département par l'agence d'urbanisme. Celle-ci a permis d'identifier 1250 logements énergivores sur la CCEDA.

Pour rappel, la déclinaison des objectifs de rénovation énergétique issue de la loi sur transition énergétique et la croissance verte correspond à 169 logements/an. De plus, suite à la loi sur la transition énergétique et la croissance verte (17 août 2015), les EPCI sont identifiés comme l'échelle de mise en place des plateformes locales de rénovation énergétique.

La Région et l'ADEME ont décidé de se désengager en matière de financement des Espaces Info Energie (actuellement porté par l'ADIL). Cependant la Région AURA et de l'ADEME envisagent de ne financer que les plateformes intercommunales de rénovation énergétique.

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

Dans ce contexte, le Conseil Départemental a monté un projet de mutualisation entre les ECPI du Puy-de-Dôme. Si la démarche du CD63 aboutie, la région ne financera que cette démarche dans le CD63 (souhait exprimé de ne pas multiplier les modalités selon les territoires).

Pour notre secteur, il est envisagé une mise à disposition ou cofinancement d'un agent réparti à mi-temps sur la CCEDA et à mi-temps sur la communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Nous sommes actuellement dans l'attente de validation des financements de la région.

Le département espère finaliser la plateforme territoriale mutualisé en 2020.

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Elu référent : Michel MAZEYRAT, vice-président délégué à l'assainissement non collectif

Moyens humains

1 technicien (1 ETP)

Organisation Administrative

La communauté de communes Entre Dore et Allier regroupe 14 communes :

- Bort-l'Étang
- Bulhon
- Crevant-Laveine
- Culhat
- Joze
- Lempty
- Lezoux
- Moissat
- Orléat
- Peschadoires
- Ravel
- Saint-Jean-d'Heurs
- Seychalles
- Vinzelles

Toutes les communes ont transféré leur compétence "assainissement non collectif" à la communauté de communes.

Le SPANC s'exerce sur la totalité du territoire intercommunal :

- en régie directe sur 13 communes
- par représentation-substitution: auprès du SIAEP Basse Limagne pour la commune de Joze.

Ce document ne concerne que les communes gérées en régie directe. Pour la commune de Joze, il convient de consulter le rapport du prestataire délégataire.

Estimation de la population desservie

Le nombre **d'installations d'assainissement non collectif** est estimé à **2101**

Communes	Nombre d'installations estimées
Bort l'étang	262
Bulhon	23
Crevant Laveine	510
Culhat	80
Lempty	42
Lezoux	252
Moissat	13
Orleat	241
Peschadoires	327
Ravel	30
Saint Jean d'Heurs	166
Seychalles	16
Vinzelles	139
Total	2101

Les missions du SPANC

Les prestations suivantes sont réalisées :

- Diagnostic des installations existantes,
- Contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien,
- Diagnostic des installations ou contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien pour les ventes immobilières,
- Diagnostic des installations existantes, ou contrôle de bon fonctionnement et vérification de l'entretien à la demande exceptionnelle des maires dans le cas de problème de salubrité publique,
- Contrôle de la conception et de l'implantation (examen préalable du projet d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou à réhabiliter),
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées.
- Le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes sera réalisé tous les huit ans.

L'activité du service en 2019

Nombre de prestations en 2019		
Contrôles	Total	Prix (€)
Conception	51	5 100,00 €
Bonne Exécution	63	6 300,00 €
Diagnostic	66	6 600,00 €
Périodique	0	0,00 €
Avant-vente	47	5 640,00 €
Refus de diagnostic	1	620,00 €
Nombre total	228	23 840,00 €

ENFANCE - JEUNESSE

Elu référent : Elisabeth BRUSSAT, vice-présidente déléguée à l'enfance, à la jeunesse et aux sports

Moyens humains

2 animatrices (2 ETP)

1 responsable (1 ETP)

Pôle accueil petite enfance

En 2019, la communauté de communes comptait 169 assistants maternels en décembre, répartis comme suit :

- Bulhon : 1
- Bort l'étang : 5
- Culhat : 11
- Crevant-Laveine : 12 dont une maison d'assistantes maternelles composée de trois professionnelles.
- Joze : 9
- Lempty : 2
- Lezoux : 55
- Moissat : 18
- Orléat : 11
- Peschadoires : 18
- Ravel : 7
- Saint-Jean d'Heurs : 5
- Seychalles : 9
- Vinzelles : 6

Cela représente 577 places d'accueil du jeune enfant réparties sur les quatorze communes du territoire offrant aux familles un mode de garde qualitatif de proximité.

Le pôle accueil petite enfance a plusieurs missions dont la première est de faciliter la mise en lien de l'offre et de la demande concernant le mode de garde du tout petit.

Pour cela trois agents travaillent à temps complets et assurent des permanences d'information au relais assistants maternels de Lezoux 4 jours par semaine du mardi au vendredi.

L'équipe est composée d'une éducatrice spécialisée, responsable du service et de deux éducatrices de jeunes enfants.

Au cours de l'année 2019, 178 familles ont contacté le service pour des questions concernant l'emploi d'un assistant maternel (élaboration de contrat, déclaration de salaire, avenant, congés, rupture, ...) et 61 étaient précisément en recherche d'un mode de garde.

110 assistants maternels ont également contacté le service pour des questions concernant la convention collective, la pédagogie ou la relation au parent-employeur.

La seconde mission du Pôle accueil petite enfance est de participer à l'éveil du jeune enfant tout en permettant aux assistants maternels de rompre l'isolement lié à leur profession. Les éducatrices proposent pour cela des ateliers d'éveil réguliers sur 4 communes géographiquement réparties ainsi que des ateliers de motricité une semaine tous les deux mois sur un cinquième site.

Ces temps très appréciés permettent aux jeunes enfants de s'initier à la vie en collectivité sur des temps courts et adaptés à leurs âges, dans un environnement pensé pour eux et totalement sécurisé. Les assistants maternels se retrouvent également pour échanger sur des problématiques professionnelles.

~~281 ateliers ont été proposés en 2019~~ (dont 30 séances de motricité libre, 24 séances de « poterie - découverte de la matière et 8 séances de lectures par la médiathèque). 63 assistants maternels ont participé tout au long de l'année avec 201 enfants de moins de trois ans. 22 familles ont également pu prendre part à certaines activités.

En 2019 le service en a proposé deux spectacles, un en juillet et un en décembre qui ont rassemblé 88 assistantes maternelles, 143 enfants et une quinzaine de familles.

Enfin la troisième mission du service consiste à proposer des actions de professionnalisation aux assistants maternels tout au long de leur carrière. Pour ce faire le service met en œuvre différents supports pour s'adapter au mieux à la spécificité du métier :

- Réunion d'information : les accidents domestiques, le contrat de travail.
- Conférence débat : la motricité libre et le développement moteur du jeune enfant
- Ateliers pratiques : la communication avec les parents employeurs

Ces actions ont regroupé une participation de 92 assistants maternels, soit 56 % des professionnels en activité.

Le pôle accueil petite enfance travaille en réseaux avec différents partenaires.

La Caisse d'Allocations familiales est le partenaire qui définit les grandes missions du service et alloue une subvention de fonctionnement.

La Protection Maternelle et Infantile est l'instance qui délivre l'agrément aux assistants maternels et en assure le suivi et le contrôle. Egalement en contact avec les familles c'est le partenaire de terrain avec lequel le service est régulièrement en contact.

Le réseau des Relais Assistants maternels du Puy-de-Dôme est un partenaire d'échanges et de professionnalisation pour l'équipe d'éducatrices et avec lequel le service peut mettre en œuvre des projets à l'échelle du département.

Sur un plan plus local, le Pôle accueil petite enfance est partenaire de toutes les structures collectives du territoire (multi-accueils et micro-crèches) afin d'orienter les familles vers la structure la plus appropriée à leur recherche de mode de garde.

Le service est en partenariat privilégié avec la médiathèque et le service culturel de programmation des « Jeunes pousses » au sein de la CCEDA.

Le Pôle accueil petite enfance adhère à l'EPE63 et soutien ses actions.

Saison itinérante jeune public « les jeunes pousses »

Depuis 2016, La communauté de communes partage une saison culturelle à destination du jeune public, « les jeunes pousses », avec la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, les communes de Thiers et de Courpière. L'objectif est d'optimiser la programmation de spectacles sur le territoire en partageant initiatives et retours d'expérience.

Une convention de partenariat encadre son organisation et le montant de la participation des partenaires.

Pour cette 5^e saison 2019/2020, la communauté de communes a accueilli les spectacles suivants :

- « Ça tourne pas rond ! » par la compagnie *la Fée Mandoline* à la médiathèque Entre Dore et Allier à Lezoux (théâtre musical pour le jeune public à partir de 3 ans ,
- « La leçon du Montreur » par la compagnie *Le Montreur* à la salle de spectacles Le Lido à Lezoux dans le cadre de la tournée (atelier spectacle pour tout public à partir de 5 ans).

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

Les représentations relatives au spectacle « Petits Pois et Berlingots » par la compagnie *Midi 2*, qui devaient être jouées en mars 2020 à la médiathèque Entre Dore et Allier, ont été reportées à la saison suivante (contexte sanitaire de la COVID 19).

La médiathèque Entre Dore et Allier a accueilli durant cette saison une exposition d'originaux de l'illustrateur et graphiste thiernois Alexis Bruchon, qui a illustré le programme de la saison. L'illustrateur a également animé des ateliers de dessin.

Le coût de la saison 2019 - 2020 pour la CC Entre Dore et Allier s'élève à un montant de 2212.63€



Saison culturelle itinérante jeune public
Thiers Dore et Montagne / Entre Dore et Allier

FINANCES

Elu référent : Daniel PEYNON, vice-président délégué aux finances

Moyens humains

1 directrice générale des services (10% ETP)

1 adjointe (50% ETP)

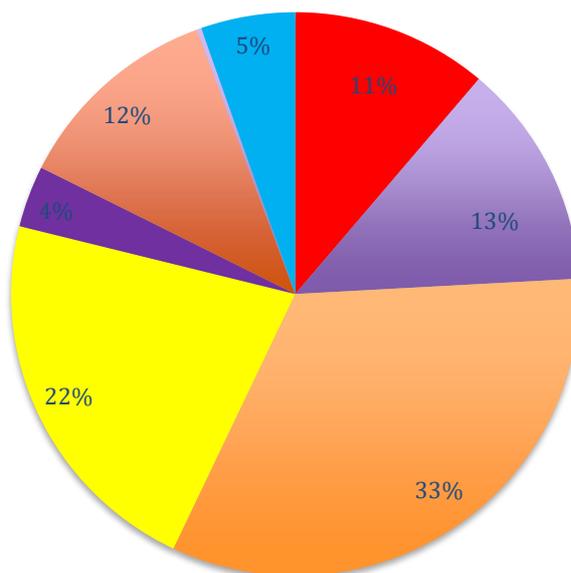
La communauté de communes Entre Dore et Allier est un EPCI à fiscalité propre. L'ensemble de ses activités regroupe plusieurs budgets :

- **Le budget principal** retrace l'activité générale et la politique d'investissement du territoire facteur d'attractivité du territoire

L'exercice 2019 se solde par un excédent de fonctionnement de 5 768 822.92€ et un déficit d'investissement de 429 569.67€ (avec intégration des reports).

Les charges de fonctionnement sont réparties comme suit :

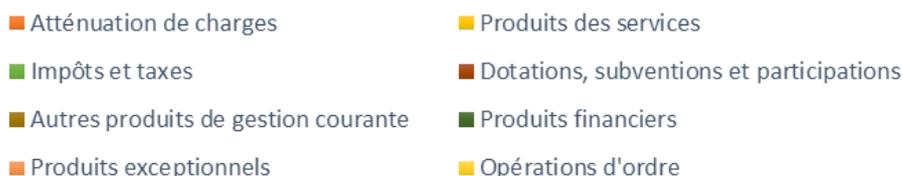
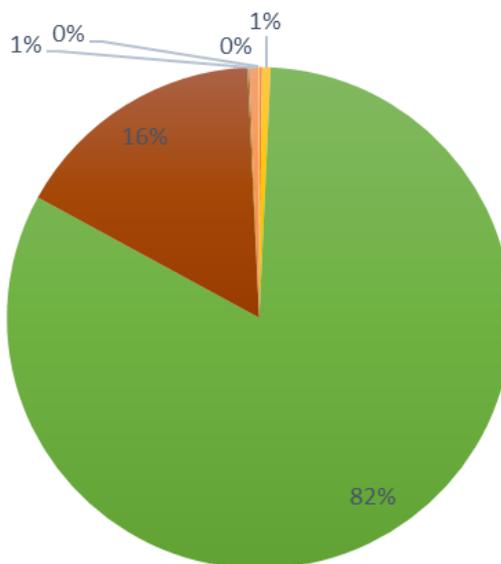
Dépenses de fonctionnement



- | | |
|--|-------------------------------|
| ■ Charges à caractère général | ■ Charges de personnel |
| ■ Reversement de fiscalité | ■ Attribution de compensation |
| ■ Autres charges de gestion courante | ■ FNGIR |
| ■ Charges financières | ■ Charges exceptionnelles |
| ■ Dotations aux amortissements et aux provisions | |

Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

Recettes de fonctionnement



Il y a eu très peu de dépenses d'investissement, les principales sont le remplacement de 8 ordinateurs au siège de la communauté de communes et la réalisation de travaux aux tennis couverts de Lezoux, notamment le remplacement de l'éclairage des terrains et la modification du club house.

En recettes d'investissement, les principales ressources ont été le versement du solde de subvention du Département pour le mobilier de la médiathèque intercommunale et des médiathèques du réseau.

• Principaux ratios

La loi prévoit pour les collectivités une certaine transparence au sujet de leur situation financière, à travers l'inscription dans les annexes budgétaires d'indicateurs de bonne gestion.

Ces indicateurs ont une fonction d'information, mais peuvent être utiles pour se comparer à des collectivités de même strate.

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate	
Fiscal	Financier			
3 401 430.00	0.00	180.61		0.00
Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL) (3)	
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	328.88	260.00	
2	Produit des impositions directes/population	178.23	213.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	372.08	310.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	17.05	74.00	
5	Encours de dette/population	0.00	172.00	
6	DGF/population	42.59	47.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	12.24%	36.60%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	88.39	89.60	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	4.58%	23.80%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00%	55.50%	

Sources : Les finances des collectivités locales - les ratios financiers obligatoires 4-7c groupement de communes à fiscalité propre (10000 à 20000 habitants)

- **Fiscalité**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2018 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2018 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2018 (%)
Taxe d'habitation	18 565 648.00	0.507	9.080	0.000	1 685 761.00	0.507
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15 733 854.00	0.536	0.000	0.000	0.00	0.000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	691 573.00	0.680	4.550	0.000	31 467.00	0.682
Cotisation foncière des entreprises	4 642 586.00	0.013	23.740	0.000	1 102 150.00	0.013
TOTAL	39 633 661.00	3.040			2 819 378.00	0.315

Les taux restent inchangés depuis le passage à la fiscalité professionnelle unique en 2011, suite à la suppression de la taxe professionnelle. Cependant, les bases évoluent à la hausse, mais moins qu'en 2018, ce qui montre encore le caractère attractif de notre territoire tant pour les ménages que les entreprises.

- **Le budget du parc d'activités intercommunal**

L'exercice 2019 se solde par un excédent de fonctionnement de 2 308 436.41€ et un déficit d'investissement de 3 207 459.50€ (résultats cumulés).

Il y a eu très peu de dépenses de fonctionnement, la principale concerne le rachat de parcelles à l'EPF-Smaf.

Les recettes concernent le versement du solde de la subvention DETR2017 pour la tranche 3.

- **Le budget du pôle commercial**

L'exercice 2019 se solde par un déficit de fonctionnement de 30 533.96€ et d'investissement de 826.32€ (résultats cumulés).

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement des dépenses d'entretien du bâtiment et des extérieurs. Les 2 logements ont été occupés toute l'année. Les travaux d'investissement concernent le changement de radiateurs (chaleur douce) dans les 2 logements.

- **Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif**

L'exercice 2019 se solde par un excédent de fonctionnement cumulé de 7 739.75€. Il n'y a pas de section d'investissement dans le budget du SPANC.

Les contrôles réalisés par le technicien représentent une recette de 23 820€. Des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département ont été versées pour un montant de 5 060€.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement les charges de personnel du technicien et les subventions versés aux particuliers dans le cadre du programme de réhabilitation des installations d'ANC non conformes.

- **Le budget de la ZA Le Bournat à Orléat**

L'exercice 2019 se solde par un déficit de fonctionnement cumulé de 245 753.88€ et d'investissement cumulé de 37 706.50€.

Il n'y a pas eu de mouvements financiers cette année.

RESSOURCES HUMAINES

Elu référent : sans objet

Moyens humains

1 directrice générale des services (0.3 ETP)

1 adjointe (0.5 ETP)

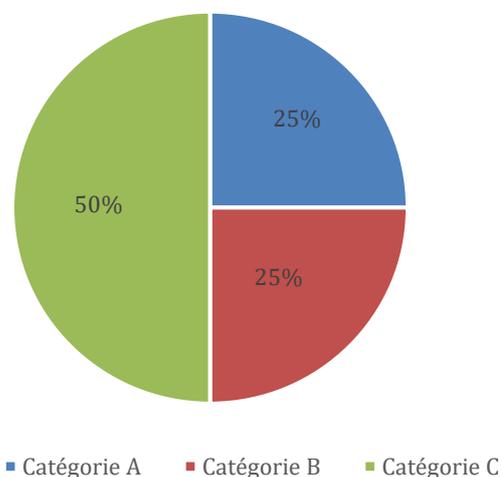
Tableau des emplois

En 2019, la communauté de communes comptait **20 agents** dont **80% de titulaires**, **80% de femmes** et **20% d'hommes** sur l'ensemble de l'effectif.

Age moyen **38 ans**

19 emplois sont à temps complet, 1 emploi à temps non complet (80%).

Répartition des effectifs par cadre d'emploi



Absentéisme

222 jours de maladie ordinaire et 11 jours en accident du travail.

1 agent en congé maternité depuis le 01/08/2019.

1 agent à temps partiel thérapeutique (50%) pendant 3,5 mois

71.5 jours de congés exceptionnels d'absence (journées du président : 39 jours ; PACS/mariage : 4 ; décès : 4 ; enfant/parent malade : 15.5 ; concours : 6 ; déménagement : 3)

Evolution et mouvement du personnel

1 nouvel agent titulaire muté depuis une autre collectivité

2 agents titularisés

3 agents stagiaires

Formation

117 jours de formation sur l'ensemble de l'année 2019.

4 agents ont suivi une formation de préparation à un concours ou à un examen professionnel : ingénieur, technicien, attaché principal et rédacteur.

Prestations d'action sociale

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

La communauté de communes adhère au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2011. La cotisation annuelle 2019 s'élève à 3933€, soit 207€ par agent actif. Le montant des prestations versées en 2019 est de 4273€. Le pourcentage d'utilisateurs est de 84%.



COMMUNICATION

Elu référent : Monique FERRIER, vice-présidente déléguée à la communication et au tourisme

Moyens humains

1 chargée de mission (0.5 ETP)

Quelques Chiffres clés de 2019:

2 magazines d'information dont un spécial « 20 ans de la communauté de communes »

8800 visites sur le site Internet www.ccdoreallier.fr

Montant total des dépenses en communication : 115 000€

Pour rappel, le service Communication a été créé en 2015 pour informer les administrés, les nouveaux arrivants ou encore les porteurs de projets des compétences et des actions menées par la communauté de communes.

La majorité des outils de communication de la communauté de communes sont réalisées dans le cadre d'un marché de prestations. Pour 2019/2020, c'est l'agence Qui Plus Est, basée à Chamalières, qui a été retenue .

Parmi les actions de communication 2019, on compte :

- La conception, fabrication et/ou impression d'affiches, flyers, plaquettes, pochettes, fiches, rapports d'activités, modes d'emploi, règlements intérieurs, cartons d'invitations, cartes de vœux, , calendriers, marque-pages, gobelets, papier tête de lettres, bâches, autocollants, sacs...
- Des prestations de rédaction pour les magazines d'information Tempo, dont le spécial « 20 ans », des reportages pour promouvoir les entreprises, des articles pour les newsletters « commerces » et « entreprises »
- La création d'un site Internet dédié aux commerces : <https://commerces.ccdoreallier.fr/>
- Les réseaux sociaux : Gestion et optimisation de la page Facebook de la communauté de communes, création et diffusion de deux émissions traitant des sujets de l'intercommunalité, création d'une chaîne Utube, gestion du compte Twitter de la communauté de communes...
- Des relations presse pour promouvoir les 20 ans de la communauté de communes et les 10 ans du parc d'activités intercommunal, pour l'évènement de soutien aux commerces « week end exquis » ou encore à l'occasion de la journée de l'assistant maternel
- Des reportages photographiques pour alimenter les différents supports de communication de la collectivité, dont certains pour promouvoir les commerçants, artisans et producteurs et professionnels de la petite enfance (portraits)
- Des évènements pour promouvoir les actions de la collectivité : week end exquis, journée de l'assistant maternel, lancement de saison des médiathèques Entre Dore et Allier

AR PREFECTURE

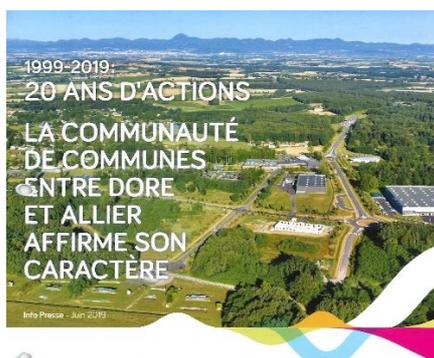
063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

Quelques exemples de supports de communication 2019

Tous services, Affaires générales



pochette à rabats tous services



Depuis sa création en 1999, la Communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) ne cesse d'affirmer son caractère et son territoire. Cette année, cette structuration de 14 communes, bordée à l'ouest par l'Allier et à l'est par la Dore, fête ses 20 ans ! Il est vrai qu'avec cette configuration, l'échelle d'action est appropriée pour une bonne mise en application des volontés portées par les projets de territoire. Au fil de ces deux décennies d'existence, les projets et actions menés par la CCEDA ont confirmé le pari initial : celui de la mutation et de l'attractivité du territoire.

Accroissement de l'attractivité économique, offre d'activités sportives, culturelles et touristiques, maîtrise du développement dans le respect de l'environnement naturel, accompagnement des commerces de proximité et de l'artisanat... les ambitions affichées par la CCEDA entendent améliorer le bien vivre ensemble. Une dimension qui sera amplifiée dans un futur proche avec le projet de territoire Entre Dore et Allier 2019-2024 dont la priorité ira à l'enfance-jeunesse. Quel âge plus normal pour une Communauté de communes qui a seulement 20 ans ?

ENTRE DORE ET ALLIER

EN CHIFFRES

- 20 ans d'existence
- 14 communes
- 10 000 habitants
- 1 pays d'accueil avec 500 salariés et 8 entreprises
- 2 000 personnes accueillies chaque semaine à la médiathèque Entre Dore et Allier et son réseau de points médiathèque
- 20 agents

Communiqué de presse pour promouvoir les 20 ans de la communauté de communes



gobelets

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

Service Médiathèques Entre Dore et Allier



Marque-page

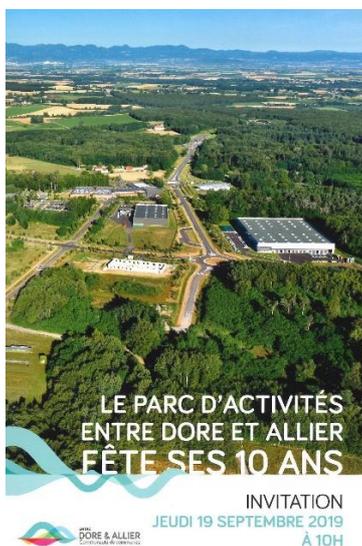


Plaquette de saison culturelle

AR PREFECTURE

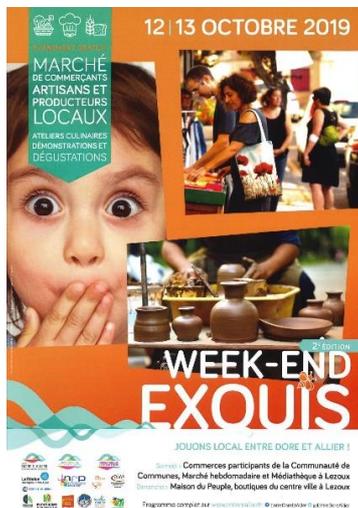
063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

Service Economie



Carton d'invitation pour les 10 ans du parc d'activités intercommunal

Calendrier « Soutenons nos commerces »



Flyer de la manifestation « week end exquis »

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

Service pôle accueil petite enfance



CONFÉRENCE MOTRICITÉ LIBRE ET RÉFLEXES

En quoi la liberté motrice du tout petit favorise-t-elle son développement moteur, émotionnel et cognitif ?

Animée par Céline Decourty, praticienne en intégration des réflexes archaïques.

Objectifs:

- Découvrir et reconnaître les principaux réflexes primitifs qui interviennent au cours des étapes du développement de l'enfant.
- Comprendre l'importance de ces étapes et de la liberté motrice dans le développement neurologique.
- Prendre conscience de l'importance du corps et du mouvement dans le développement affectif et émotionnel.
- Connaître quelques jeux pour accompagner son enfant dans l'acquisition du mouvement

© 2019 CC BY-NC-ND 4.0

Jeudi 14 février à 20h

Salle «Le Lido» place Georges Raynaud à Lezoux
Entrée gratuite • ouverte à tous



Plus d'infos : 09 67 34 25 77 ou poleenfance@ccdreallier.fr

Flyer pour conférence



JOURNÉE DE L'ASSISTANT MATERNEL

Samedi 16 novembre 2019

Médiathèque Entre Dore et Allier à Lezoux (ouverts aux parents et assistants maternels)
et salle polyvalente de Saint-Jean-d'Heurs (ouverts aux assistants maternels)
de 10h à 17h • Entrée gratuite



» Réservation obligatoire au 09 67 34 25 77 ou poleenfance@ccdreallier.fr

Affiche pour manifestation

URBANISME – APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Elu référent : Jean-Philippe AUSSET, vice président délégué à l'urbanisme

Moyens humains

1 responsable (0.3 ETP)

1 instructeur ADS (1 ETP)

Le service urbanisme ADS a été mis en place au 1^{er} juillet 2015 afin d'assurer l'instruction des autorisations du droit des sols des communes dotées d'un document d'urbanisme ou d'une compétence en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

13 communes sont concernées, les ADS pour la commune de Vinzelles sont instruites par la DDT de Thiers. La commune de Moissat a adhéré au service au mois d'août 2019.

A compter du 1^{er} avril 2019, le service mutualisé ADS est refacturé aux mairies suivant la convention avec une part fixe à 1€/habitants et une part variable qui varie en fonction du nombre de dossier instruits.

Le service ADS a pour mission principale l'instruction des autorisations suivantes :

- Permis de construire (PC)
- Permis d'aménager (PA)
- Permis de Démolir (PD)
- Déclarations Préalables (DP)
- Certificats d'Urbanisme dits opérationnel (CUB).

Une convention avec les communes de Bort l'Étang, Bulhon, Crevant-Laveine, Culhat, Jozé, Lempty, Lezoux, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel, Saint-Jean d'Heurs et Seychalles a été signée.

Chiffres clés de 2019**627 dossiers instruits**

	Cub	PC	PD	PA	DP
Bort L'Étang	1	14	0	0	14
Bulhon	11	13	0	0	11
Crevant-Laveine	3	7	0	0	12
Culhat	0	16	4	0	18
Jozé	1	13	0	0	22
Lempty	5	5	1	0	12
Lezoux	31	101	1	2	92
Moissat	5	8	0	0	8
Orléat	12	28	0	1	48
Peschadoires	3	28	0	0	20
Ravel	1	10	0	0	15
Saint-Jean-d'Heurs	1	3	0	0	9
Seychalles	1	3	0	0	13
Total	75	249	6	3	294

DELIBERATIONS ANNEE 2019**Date N° Objet de la délibération**

07/02/2019	01	Débat d'Orientations budgétaires 2019	
	02	Versement de l'attribution de compensation aux communes membres pour l'année 2019	
	03	Aire d'accueil des gens du voyage – Approbation du rapport d'activités et du compte de gestion 2018	
	04	Modification des statuts 2019-01	
	05	GEMAPI – Bassin versant de la Dore – délégation de la compétence et adhésion aux missions hors GEMAPI pour le contrat territorial- Confirmation	
	06	Projet de territoire – Approbation	
	07	CTDD 2019-2021 avec le CD63 – Validation du programme d'actions et signature - Modification	
	08	R.H – CDG63 – Adhésion au service INTERIM	
	09	R.H – Médiathèque intercommunale – Création d'un poste de médiateur des publics – Modification	
	10	Plan régional de prévention et de gestion des déchets – Avis de la CCEDA	
	11	VALTOM gestion des déchets – Motion	
	12	Etude enfance/jeunesse – Choix du titulaire du marché	
	13	Economie – PAI – Installation vidéoprotection – Remboursement à la commune de Lezoux	
	14	Economie – Terrains Coubertin – Cession d'une parcelle à MM COURTY	
	15	SPANC – Vote des tarifs 2019 – Modification	
	16	SPANC – Contrôles neufs et existants – Demande de subvention à l'AELB Loire Bretagne et le CD63	
	17	ADS – Convention pour l'instruction des actes avec les communes – Modification et tarification des actes pour 2019	
	18	Urbanisme – Programme « habiter mieux » - Subvention aux privés de la CCEDA	
	19	Culture – Festival scènes en territoire – Convention avec CD63 et le Musée de la céramique	
	20	Culture – Festival scènes en territoire – Vote des tarifs	
	21	Culture – Festival les jeunes pousses 2018/2019 – Avenant à la convention	
	22	Tourisme – Voie verte – Convention avec le CD63	
	23	Tourisme – Voie verte – Désignation des représentants - Modification	
	24	AFFAIRES DIVERSES	

28/03/2019	01	PAI - marché entretien des espaces verts des ZA et équipements communautaires – Reconstitution du marché	
	02	PAI – Cession d’un terrain à la SCI 2CINVEST	
	03	PAI – Validation du CCCT SCI 2C INVEST	
	04	Economie – Politique locale du commerce – Mise à jour du règlement d’aides de la CCEDA	
	05	Economie – Politique locale du commerce – Feuille de route 2019	
	06	Médiathèque intercommunale – action culturelle – Demande de subvention au CD63 pour 2019	
	07	Médiathèque intercommunale – Acquisition de mobilier – Demande de subvention au CD63 pour 2019	
	08	Médiathèque intercommunale – Acquisition équipement informatique – Demande de subvention au CD63 pour 2019	
	09	Médiathèque intercommunale – Acquisition équipement numérique – Demande de subvention au titre de LEADER	
	10	Urbanisme – Projet modificatif du PLU de Joze – Avis de la CCEDA	
	11	Urbanisme – Projet de SCOT – Avis de la CCEDA	
	12	Urbanisme – Programme « Habiter mieux » - subvention aux privés de la CCEDA	
	13	Adhésion de la CCEDA à divers organismes et associations pour 2019	
	14	Adhésion de la CCEDA au PNRLF 2019	
	15	Adhésion / participation de la CCEDA pour la formation Pays Vallée de la Dore 2019	
	16	Adhésion / participation de la CCEDA pour la formation SCOT 2019	
	17	Adhésion au pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne 2019	
	18	Actions en justice et défense de la collectivité – Recours à un avocat	
	19	Etude enfance jeunesse – Choix du titulaire du marché	
	20	RH – Poste d’instructeur ADS - Modification	
	21	Vote du compte administratif 2018 du budget principal	
	22	Vote du compte administratif 2018 du budget annexe ZA « Le Bournat »	
	23	Vote du compte administratif 2018 du budget annexe « parc d’activités intercommunal »	

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

	24	Vote du compte administratif 2018 du budget annexe « pôle commercial »	
	25	Vote du compte administratif 2018 du budget annexe « SPANC»	
	26	Approbation du compte de gestion 2018 du budget principal	
	27	Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe ZA « Le Bournat »	
	28	Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe « parc d'activités intercommunal »	
	29	Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe « pôle commercial »	
	30	Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe « SPANC »	
	31	Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget principal	
	32	Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe « pôle commercial »	
	33	Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe « SPANC »	
	34	Vote des taux de TEOM 2019	
	35	Vote des taux de fiscalité 2019 (CFE, TH , TFNB, TFB)	
	36	Vote du budget principal primitif 2019	
	37	Vote du budget annexe ZA « Le Bournat » - 2019	
	38	Vote du budget annexe « parc d'activités intercommunal » - 2019	
	39	Vote du budget annexe « pôle commercial » - 2019	
	40	Vote du budget annexe « SPANC » - 2019	
	41	AFFAIRES DIVERSES AFF.DIV.01 – Prix du commerce de proximité – Déplacement à Paris les 25 et 26/03/2019 – Remboursement de frais AFF.DIV. 02 – Contrat territorial Dore – Compétence hors GEMAPI via PNRLF – Participation pour 2019	

27/06/2019	01	Installation du conseil communautaire (démission Mme TIZORIN)	
	02	Commissions de travail – Composition – Modification N°2014-03	
	03	Recomposition du conseil communautaire pour 2020 – Vœu pour un accord local	
	04	SIEG du PDD – Participation pour 2019	
	05	SIEG du PDD – Approbation du rapport d'activité et du compte administratif	
	06	SIAEP Basse Limagne – Désignation des nouveaux représentants pour les compétences « EAU » et « ANC »	

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

07	Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale – Adhésion
08	RGPD – Désignation de l'ADIT comme délégué à la protection des données
09	Adhésion à la Capitainerie de Joze pour 2019
10	Contrat local de santé Thiers Ambert 2019/2023 – Participation financière
11	Mobilité – Avis sur l'extension du périmètre de la mobilité sur le bassin de Thiers et du syndicat TUT au territoire de la CCEDA
12	Finances – Budget principal – Décision modificative N° BP 01/2019
13	Finances – MDA – Annulation de créances suite effacement de dettes
14	Finances – FPIC – Répartition selon le régime « dérogatoire libre »
15	RH – Autorisations exceptionnelles d'absence - Modification
16	RH – MDA – Conventions de stages
17	RH – MDA – Recrutement de vacataires pour les vacances d'été / d'automne et de Noël 2019
18	PAPE – Modification de la convention de mise à disposition d'un local avec la commune de Lezoux
19	PAPE – Entretien de l'antenne de Lezoux – Contrat de prestation avec le SIASD
20	PAPE – Animations et intervenants - enveloppe prévisionnelle 2 nd semestre 2019
21	Economie – PAI – Rachat de parcelles à l'EPF/SMAF – Modification
22	Economie – PAI – Cession de parcelles à la SCI ARVI – Annulation de la procédure
23	Economie – PAI – Travaux de remplacement d'un candélabre accidenté avec SIEG du PDD
24	Economie – PAI – Convention auto-école – Modification du titulaire
25	Economie – PAI – Convention de passage avec CGTP
26	Economie – TRVX de requalification des ZI/ZA – Validation du plan de financement & Dde de SUBV. à la région AURA via le Contrat Ambition Région
27	Economie – Aides aux commerces – Examen des dossiers
28	Economie – Pôle commercial – Renouvellement du bail commercial du restaurant avec la SARL O'brin de folie
29	Culture – Gestion du podium – Modification de la convention de mise à disposition aux communes / associations
30	Communication – Copie articles de presse - Souscription à la licence CIPRO intercommunalités et Villes
31	Tourisme - Exposition au PIT – Signature des conventions de prêt
32	Culture / tourisme – enveloppe prévisionnelle 2 nd semestre 2019 pour les animations

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

		Médiathèque – Animations et intervenants - enveloppe prévisionnelle 2 nd semestre 2019	
	33		
	34	Médiathèque – Vote des tarifs – Modification	
	35	Médiathèque – Fab’Lab – Convention d’échange et de partenariat avec la la CC Plaine Limagne	
	36	GEMAPI – Contrat Territorial Dore via le PNRLF- Validation du programme d’actions et procédure de déclaration d’intérêt générale pour les travaux et demande de subvention	
	37	GEMAPI – Contrat Territorial Litroux/Jauron – Dépôt du dossier de présélection à l’AELB	
	38	Urbanisme – Logements sociaux – vente de logements OPHIS – Avis de la CCEDA	
	39	Urbanisme – Programme « Habiter mieux » - subvention aux privés de la CCEDA	
	40	AFFAIRES DIVERSES AFF.DIV 01 – Economie – PAI – Cession de parcelles complémentaires à la SCI DAUPHANT AFF.DIV 02 – GEMAPI- Contrat territorial Litroux-Jauron – Demande de subvention pour technicien	

26/09/2019	01	GDV – Gestion de l’Aire d’accueil suite agression physique - Autorisation d’ester en justice - <u>ANNULÉ</u>	
	02	GDV – Projet de terrain familial famille HORN SCHATIER	
	03	Congrès des Maires 2019 – dédommagement des délégués communautaires	
	04	Syndicat Basse Limagne – Modification des membres N°2018-01	
	05	Médiathèque – Marchés d’entretien des locaux et de maintenance des installations électriques et de chauffage – Choix des titulaires	
	06	SPANC – Affaires BESSE et BOUFFET– Autorisation d’ester en justice au TA	
	07	Finances – SPANC – Admission de créance en non-valeur suite poursuite sans effet	
	08	Finances – Pôle commercial – Logement T3- Annulation de Créances M. THIBault	
	09	Finances – budget annexe Pôle commercial – Décision modificative N°BAPC01/2019	
	10	Finances – budget annexe SPANC – Décision modificative N°BASPANC01/2019	
	11	Finances – Budget principal – Décision modificative N°BP02/2019	
	12	RH – Mission enfance jeunesse – Prorogation de la mise à disposition de M. MEPLAIN avec la commune de Lezoux (1 an)	
	13	RH – MDA – Conventions de stages	
	14	RH – Postes d’animatrices RAM - Modification	

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

		RH – services support – Création d’un poste de chargé des interventions techniques ??	
	15	RH – services support – Création d’un poste de gestionnaire ressources humaines ??	
	16	PAPE – Ateliers « parents papotage » Convention avec l’EPE63	
	17	Economie – PAI – Cession de parcelles à SAS Pierre COTTE	
	18	Economie – PAI – Approbation du CCCT pour cession à Pierre COTTE	
	19	Economie – PAI – Cession de parcelles à SCI 2C INVEST - Modification	
	20	Economie – PAI – Demande d’autorisation de défrichage à la parcelle	
	21	Economie – Aide aux commerces – Aide LEADER - Examen dossier Optique Hérault	
	22	Economie – Journées portes ouvertes entreprises bassin de Thiers 2019 – participation financière et convention de partenariat avec CC Thiers Dore et Montagne	
	23	Culture – Offre cinématographique - Convention avec CINEPARC – Renouvellement pour 2019/2020	
	24	Culture – Festival les jeunes pousses 2019/2020 – participation financière et convention avec CC Thiers Dore Montagne et Villes de Thiers et Courpière	
	25	Médiathèque – Modification du règlement intérieur de la MDA et de son réseau	
	26	Médiathèque –Ateliers d’éducation numérique – demande de subvention LEADER via le PNRLF	
	27	GEMAPI – Contrat Territorial Dore via le PNRLF- Transfert de la compétence au PNRLF sur le bassin versant de la Dore	
	28	GEMAPI – Instauration de la taxe	
	29	SPANC – Rapport sur les prix et la qualité du service 2018	
	30	SPANC – Contrôles des installations - demande de subvention au CD63	
	31	SPANC – Opérations de réhabilitation – Demande de subvention au CD63	
	32	Urbanisme – Plateforme territoriale de rénovation énergétique de l’habitat – Participation financière pour mise en place et animation	
	33	Urbanisme – Rapport annuel de la commission intercommunale d’accessibilité pour 2018	
	34	Urbanisme – Commission intercommunale d’accessibilité – Modification de la composition	
	35	Urbanisme - Programme « Habiter mieux » - Abonnement et attribution de subvention aux privés de la CCEDA	
	36	Urbanisme – Aide aux chaudières bois - Attribution de subvention	
	37	AFFAIRES DIVERSES	
	38	- AFF.DIV 01 – affaires générales - convention de stage	

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

		AFF.DIV02 – rapport 2018 sur les prix et qualité du service gestion des ordures ménagères (SBA) – avis de la CCEDA → REPORTÉ au CC du 12.12.2019	
		- AFF.DIV.03 – Finances – Budget annexe parc d’activités intercommunal – Décision modificative N°BAPAI01/2019	

12/12/2019	01	Rapport d’activités de la CCEDA 2018 – Approbation	
	02	ADCF – Motion pour la stabilité des intercommunalités	
	03	SIAEP Basse Limagne – Modification des statuts – Ratification	
	04	SBA – Commission consultative d’élaboration et de suivi de la stratégie d’économie circulaire – Désignation d’un représentant	
	05	Finances – budget annexe Parc d’activités intercommunal – Décision modificative N° BAPAI2019/02	
	06	Finances – budget principal – Décision modificative N° BP2019/03	
	07	Finances – Indemnité de conseil et de budget allouée à M. HAHN (percepteur)	
	08	SPANC – Vote des tarifs du service pour 2020	
	09	RH – Création d’un poste de Conseiller /gestionnaire Ressources Humaines	
	10	RH – MDA – Poste de médiateur culturel – Modification	
	11	RH – MDA – Conventions de stage	
	12	RH – RIFSEEP – Modification N°1	
	13	Médiathèque intercommunale – Marché des collections multimédia 2020/2021 – Choix des titulaires des 4 lots	
	14	Médiathèque intercommunale – saison culturelle – enveloppe prévisionnelle et signature des contrats/conventions 1 ^{er} semestre 2020	
	15	Médiathèque intercommunale et réseau des points médiathèques – Règlement intérieur - Modification	
	16	Médiathèque intercommunale – Acquisition de packs numériques – Demande de subvention LEADER	
	17	Médiathèque intercommunale – Candidature à l’appel à projet « Tiers lieux / fabrique de territoires » 2 ^{nde} vague	
	18	Pôle Accueil Petite Enfance – animations / ateliers – enveloppe prévisionnelle et signature des contrats/conventions 1 ^{er} semestre 2020	
	19	Economie – PAI – Prorogation du droit de préférence SCI SCOTT	
	20	Economie – PAI – Prorogation du droit de préférence SCI DELAGUES	
	21	Economie – Adhésion à l’ADIE	
	22	Economie – Pôle commercial – signature bail d’habitation logement F4	

AR PREFECTURE

063-246301097-20201001-20201001_01-DE
Reçu le 06/10/2020

		Economie – Pôle commercial – Renouvellement du bail commercial avec SARL fournil des délices	
	23		
	24	Tourisme / culture – Animations 1 ^{er} semestre 2020 – enveloppe prévisionnelle et signature des contrats/conventions	
	25	Urbanisme – Aides aux chaudières – Attribution de subvention CHALARD	
	26	GEMAPI – CT Dore via PNRLF – Approbation contrat Vert et bleu 2020/2025 et engagement de la CCEDA	
	27	AFFAIRES DIVERSES	